



N°3 Livret de concertation

ÉCOQUARTIER DU BRÊT ET PRÈS-VILLARD



ÉCOQUARTIER
DU BRÊT ET
PRÈS-VILLARD

l'esprit nature
REYRIEUX

Compte rendu des
ateliers organisés
en mai et juin 2018

JPAC
DURHÔNE





LE MOT DU MAIRE



La concertation du futur écoquartier du Brêt et Prés-Villard est entrée dans une phase concrète avec la mise en place de 8 groupes de travail thématiques, qui se sont déroulés d'avril à fin juin. 90 Talançonnais y ont participé afin de donner leurs avis et leurs idées sur les aménagements, les équipements ou encore les ambiances souhaités. L'Opac du Rhône, l'agence Kaleido'scop et des experts sur les différentes thématiques ont animé ces ateliers dont vous trouverez les comptes-rendus dans ce livret. Je souhaite remercier les participants qui par leurs contributions, au-delà des divergences d'opinions, permettent de faire avancer cette opération dans le bon sens.

Le travail de ces ateliers et les évolutions du projet qui s'en suivent seront restitués **mardi 6 novembre à 20h au Galet**, lors d'un troisième temps d'échange collectif qui sera aussi l'occasion de présenter les premiers résultats de l'étude sur la circulation dans la commune et, plus particulièrement, ceux liés au projet d'écoquartier.

Jacky Dutruc



FORMES URBAINES

SAMEDI 26 MAI 2018

PARTICIPANTS

20 Talançonnais, Kaleido'scop, Mickaël Gabrici et Alain Pourtier de l'Opac du Rhône

TYPE D'ANIMATION

- Déambulation à travers Reyrieux.
- Échanges et préconisations à l'aide des photos et de post-it sur une grande bâche de l'opération.
- Carnets à remplir par les participants .

OBJECTIF

Par l'observation de l'apparence physique actuelle de la commune (rapport espace public/privé, forme et type de bâtiments, organisation des espaces...), collecter des perceptions autour de ce que chacun ressent aujourd'hui et comment il se projette demain dans l'écoquartier.

REMARQUES GÉNÉRALES

Les participants ont pu faire part de leurs questionnements et de leur opposition à certains points du projet. Ils ont aussi pu faire de nombreuses propositions pour les futurs aménagements lors de la déambulation ou en complétant les deux carnets de balade proposés. Une douzaine de carnets ont été remplis.

Certains ont permis de donner des orientations (reprises ci-après), d'autres ont servi à exprimer les réticences par rapport au projet : « *On n'est pas dupe ; le projet est bien vague - on voudrait nous faire choisir déjà les papiers peints.* » ou par rapport aux illustrations proposées « *Utopie, cela ne durera pas longtemps ; on n'est pas dans un pays nordique ; n'écrasez pas les agrions, les crapauds accoucheurs n'aiment pas les tondeuses ; on paie des architectes aménageurs, on n'est pas à la Défense à Paris* ».

LES ÉLÉMENTS CONCERNANT LES FORMES URBAINES

L'ambiance

- « *Laissez-nous de la nature* » ; un aménagement le plus naturel possible.
- De la verdure, de la couleur, des petites hauteurs et de la simplicité.
- Mais aussi « *de la verdure mais pas trop* », avec des questions posées sur l'entretien.

Le bâti

- Hauteurs souhaitées pour les bâtiments : 14 mètres maximum tout compris / hauteur totale inférieure à 12 mètres / hauteur maximum R+2 (comme au centre du village) / pas plus de 16 mètres « *Des bâtiments colorés, pas très hauts dont les formes font penser à des habitats individuels* ».
- Placer les bâtiments les moins hauts du côté de la rue du stade et les plus hauts de l'autre côté de l'écoquartier .
- Placer plus de zones de retrait (square) entre les bâtiments pour plus de verdure.
- Prévoir un front moins bâti, moins aligné sur la Rue du Stade ; laisser les vues.
- Des parkings dédiés aux logements ; prévoir des parkings pour environ 1000 voitures.
- Réduire le nombre de logements (pas plus de 250) avec uniquement du logement social, « *qui aujourd'hui est de grande qualité* ».

Des références au patrimoine

- En termes de patrimoine qui peut servir d'exemple, celui du moulin (rue du Moulin) avec des galets en façade et une coursive avec des poutres ; le lavoir est également évoqué à plusieurs reprises.
- Le calvaire dit « Croix de St Marc » est un lieu symboliquement investi par les Talançonnais. Selon certains, il marquerait le point où ce seraient arrêtées les eaux de la Saône, lors d'une crue catastrophique. Il a été réhabilité par les habitants en 1988 (source : Archives d'Henri Barthoux transmise par « Les amis du village »).

De nombreux participants ne souhaitent pas qu'il soit déplacé :
« Si vous dites que vous voulez préserver le patrimoine, pourquoi déplacer le calvaire, et pourquoi «encadrer» le calvaire et la Creusette par des bâtiments ? ».

- Le lit de la Creusette : faire en sorte que le ruisseau soit en aérien tout le long avec respect de la faune et de la flore ; le laisser à sa place ; un participant explique à quelques habitants que « le fait de «redresser» et de «surélever» la Creusette n'aura pas d'incidence sur la faune et la flore existante. «D'où arrive l'eau de la Creusette ?».

Source d'inspiration et de référence



Le bassin de rétention et les risques inondation

Plusieurs questions sont posées autour du risque inondation :

- « *Pourquoi placer le bassin de rétention au point le plus bas de la commune ? Il ne sera d'aucune utilité en cas d'orages violents. La ZAC sera une zone inondée.* ».
- « *Sera-t-il impossible d'avoir des garages en sous-sol à cause du risque inondation ?* ».
- Implanter le bassin de rétention avant le ruisseau.

Les voiries

- Supprimer les venelles d'acier du chemin du Brêt prévu au projet pour ne pas y augmenter la circulation (accès jouxtant les parcelles 272 et 274).
- Pas d'entrée ou de sortie de l'écoquartier « chemin du plat ».
- Devant l'école maternelle, les parents doivent pouvoir s'arrêter pour déposer leurs enfants.
- Installer des chicanes sur la route du stade et séparer les flux (pour l'instant pas de place pour la circulation vélo).
- « *S'il y a des ralentisseurs c'est que la route est trop rectiligne* ».
- Séparation des flux voiture / vélo / piéton.
- Séparation vélo/piéton citée de nombreuses fois.
- Au niveau du calvaire : passage de nombreux jeunes à vélo (VTT).
- Prévoir des trottoirs larges.
- Bien végétaliser les traversées douces.

Des formes moins inspirantes

- Ne pas ressembler à des aménagements urbains sans âme, contraire à l'esprit campagne.
- Ne pas mettre des barrières trop hautes, trop enfermantes.
- Les immeubles prévus autour du ruisseau sont trop linéaires ; les bâtiments prévus à la Croisée des Chemins sont trop serrés.
- Les immeubles sont trop proche des espaces publics (rond-point Chateauvieux).
- « *Faut-il barricader le ruisseau ?* » autour de la Creusette

(ruisseau au niveau du chemin de la Creusette).

- Résidence « le Parc du Brêt » : immeubles trop hauts par rapport aux maisons existantes ; grands bâtiments au bord du chemin, qui écrasent les maisons individuelles.
- Résidence en face de la gare de Reyrieux.
- Matériaux : pas de bois, il faut le traiter.



FORMES URBAINES

MERCREDI 20 JUIN 2018

PARTICIPANTS

10 Talançonnais, Kaleido'scop, Mickaël Gabrici de l'Opac du Rhône, Jean Laurens Berge d'Insolites architectures.

TYPE D'ANIMATION

- Échanges et préconisations à l'aide des photos et de post-it sur une grande bâche de l'opération.
- Réalisation de fiches d'intentions thématiques.

OBJECTIF

Collecter des perceptions sur ce que chacun ressent aujourd'hui et comment il se projette demain dans l'écoquartier.

LES ÉLÉMENTS

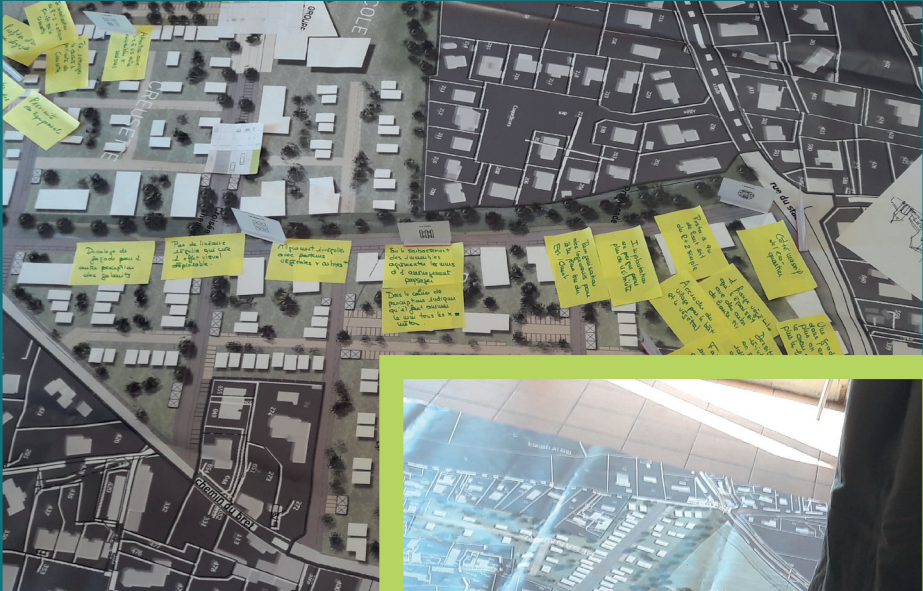
Trois secteurs à enjeux sont apparus dans les échanges :

- L'entrée de village et l'entrée de l'écoquartier ; l'entrée de l'écoquartier et la gestion de la transition avec l'existant.
- Le mail central : alignement, retraits, limites autour de la voie principale.
- La densification de la zone de la Creusette ?



Trois secteurs à enjeu

Photos des ateliers



LES ÉLÉMENTS CONCERNANT L'ENTRÉE DE L'ÉCOQUARTIER

- Ouvrir l'espace et permettre de voir loin. Ne pas fermer l'écoquartier sur lui-même et par rapport au reste de la commune. Avoir une vue dégagée.
- L'entrée de l'écoquartier est fondamentale. Il ne faut pas avoir l'impression d'entrer dans un ghetto.
- Il est nécessaire de mettre en place une gradation/progression en lien avec l'existant. Plus on va vers le cœur de village et plus les hauteurs s'élèvent.
- Les densités sont à ré-interroger en gardant une vraie identité et physionomie d'entrée de village.
- Il est nécessaire de ré-organiser l'orientation des logements pour être plus sur une orientation Est/Ouest.
- Mettre en place une implantation en peigne pour plus de visibilité.
- Travailler l'accroche de l'écoquartier au village par le bâti et le végétal.
- Mettre en place une frange végétale qui s'épaissit progressivement avec des arbres de haute tige.
- Rester à 9 mètres de haut soit du R+2 simple.
- Faire du paysage une des composantes plus présente de la rue du Stade.
- Re-travailler le côté massif de l'écoquartier.

LES ÉLÉMENTS CONCERNANT LA CREUSETTE

- Ré-interroger la densité à proximité de la Creusette, moins d'individuel et plus de relocalisation de collectifs.
- Localiser les collectifs R+1 et R+2 notamment + attique dans cette zone en proximité des équipements pour les futures populations et familles.
- Travailler la notion de vue dégagée, de panorama sur le bassin et l'espace paysagé.
- Etre vigilants aux vis-à-vis éventuels entre les immeubles et les maisons.

La voie principale, les prescriptions :

- *«Dans le cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales, indiquer qu'il faut dynamiser les façades tous les X mètres» (bâtiment en limite / bâtiment en retrait).*
- *« Sur les soubassements des immeubles, prévoir d'agrémenter les murs d'un aménagement paysager».*
- *«Organiser un alignement irrégulier avec des parterres de végétation et des arbres qui viennent s'intercaler entre les immeubles».*
- *«Ne pas mettre en place un linéaire régulier qui va créer un effet visuel déplorable».*
- *«Décaler les façades pour avoir une perception différente des gabarits».*

FICHE D'INTENTION en matière d'aménagement

Thématique travaillée : densifier la Creusette



LOCALISATION DANS L'ÉCOQUARTIER ?

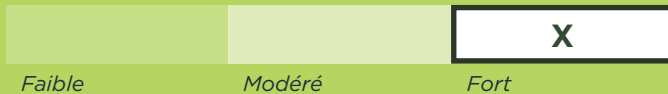
Les abords de la Creusette, en proximité du bassin



PERCEPTION DE L'ÉTAT ACTUEL SUR LA COMMUNE ?

Attention les immeubles sont déjà trop hauts en face de l'école élémentaire. Cas des maisons en escaliers situées derrière l'église qui donnent un sentiment d'étouffement. Il s'agit de ne pas reproduire la même perception.

DEGRÉ DE PRIORITÉ



INTENTION(S) D'AMENAGEMENT

Les trois barres d'entrée de l'écoquartier sont à déplacer pour créer une vue dégagée sur le bassin. L'espace bassin doit s'inscrire comme un espace de jeux pour les familles déjà enfermées dans les immeubles (cf les Quatre Croix). Il s'agit de gérer le vis-à-vis entre les immeubles et les maisons qui sont très proches.

En proximité de l'école, aménager le parking de l'école pour la maternelle + désengorger le collège. Le collège reste une voie sans issue pour les voitures, seuls les piétons et les vélos passent. Prévoir les cheminements sécurisés aux abords des écoles.

MOTS CLES/HASTAGS

Immeuble # espace dégagé #vue sur le bassin
vis à vis # végétal intégré # trame verte



AMBIANCE RECHERCHEE

Intégration de la nature et des bâtiments avec création de vraies respirations.

Une circulation apaisée qui se fait à pied.

Des parkings qui sont pensés de façon pratique en lien avec les équipements programmes ou existants.

Un espace sécurisé surtout pour les enfants qui se déplacent à pied.



VIGILANCES

Sécurité/piéton/accès à l'école des enfants seuls facilité et à la vue de tout le monde, ne pas créer d'espace isolé, sans visibilité.

Penser les conditions d'une bonne cohabitation entre individuel et collectif.



INSPIRATIONS VENUES D'AILLEURS

En Normandie, les collectifs ne sont pas plus hauts que 3 niveaux.



INDICATEURS DE REUSSITE

Casser la routine des immeubles avec des styles de façades différents, un plan couleurs, etc.

FICHE D'INTENTION en matière d'aménagement

Thématique travaillée : entrée de l'écoquartier



LOCALISATION DANS L'ÉCOQUARTIER ?

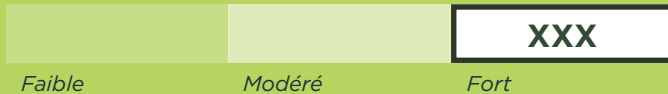
Entrée de ZAC = zone importante car elle donne le ton de l'espace à venir. Il est donc indispensable de rendre l'entrée agréable et de ne pas créer une frontière artificielle avec des bâtiments qui seraient trop massifs.



PERCEPTION DE L'ÉTAT ACTUEL SUR LA COMMUNE ?

Entrée de la commune, verdure, zone agricole... Un aménagement paysager et une impression qui sont à conserver.

DEGRÉ DE PRIORITÉ



INTENTION(S) D'AMENAGEMENT

- En diminuant la hauteur des bâtiments et en changeant leur orientation.
- Densifier davantage vers le Sud de l'éco-quartier (à proximité du bassin).
- Aménagement paysager (arbres de haute tige dans la continuité de la route du stade).
- Offrir une vue sur la zone aérée (sans perspective sur une lignée de bâtiments).
- Rendre la voirie la moins rectiligne possible afin d'éviter la vitesse.
- Installer des plateaux ralentisseurs ou des écluses
- Idée écossaise du «passing place» ou «route

à voie unique» . C'est une route qui permet des déplacements dans les deux sens, mais elle n'est pas assez large pour permettre aux véhicules de se croiser. Pour permettre la circulation dans les deux sens, ces dernières comportent des passages sur les côtés.



MOTS CLES/HASTAGS

Intégration # Espaces verts # R+2 maxi



AMBIANCE RECHERCHEE

Un espace intégré

Un espace aéré



VIGILANCES

Eviter l'effet massif



INSPIRATIONS VENUES D'AILLEURS

One pass mail



INDICATEURS DE REUSSITE

--

CIRCULATION ET MOBILITÉ

JEUDI 03 MAI 2018

PARTICIPANTS

Environ 15 Talançonnais, Kaleido'scop, Mickaël Gabrici et Alain Pournier de l'Opac du Rhône, Floriane Helou-Frugier et Olivier Bossi de la SAFEGE

TYPE D'ANIMATION

Les participants forment trois groupes autour de trois thèmes différents. Chaque sujet est abordé et discuté au fur et à mesure avec l'Opac et la SAFEGE afin de rechercher une vision partagée et faire émerger des propositions. Animation / régulation par Kaleido'scop. Des images de références permettent d'illustrer les différents sujets.

OBJECTIF

Recueillir les perceptions et les souhaits des habitants concernant les espaces publics et leurs usages.

REMARQUES GÉNÉRALES

- Les autres participants sont à la fois critiques sur le principe du projet et plutôt constructifs dans leurs propositions. Certains font remarquer qu'on les interroge sur des points qui ne sont pas essentiels alors que des questions plus fondamentales sur le projet ne sont pas réglées à leurs yeux, avec un leitmotiv : ne pas créer un « autre Reyrieux » très différent du Reyrieux actuel.
- Des informations ont été demandées sur l'avancée du projet de bus à au niveau de service sur l'ancienne voie ferrée.
- Des questions sont posées sur l'avancée des fouilles archéologiques «*Est-ce que cela ne va pas poser de problème sur le stationnement en sous-sol ?*».
- Des demandes sont faites pour avoir au fur et à mesure de l'avancée du projet des plans plus proches de la « future

réalité » : bien définir les espaces publics et les espaces privés/
représentation voirie : pas en blanc / espaces paysagers / 3D ?
=> objectif : ne pas se projeter sur quelque chose de faux.

- Des informations sont demandées sur l'organisation des chantiers (démarrage, horaires, conséquences sur la faune ..).

QUELLES AMBIANCES SUR LES ESPACES PUBLICS ?

Eclairage, signalétique, ambiance paysagère ...

Eclairage

- Eclairer partout, voirie et modes doux (pas de recoins obscurs)
- Privilégier un abaissement de l'intensité pendant la nuit, avec système de détection.
- Venelles piétonnes : balisage plutôt qu'éclairage par candélabres.

Faune / flore

- Prévoir des passages réservés à la faune pour les traversées de chaussée (lièvres, hérissons, etc.). Présence notée de chevreuils, renards, faisans.
- Chemin et biodiversité à préserver le long du ruisseau.
- Prévoir des espaces canins.

Revêtements

- Pour les venelles, prévoir une partie en dur pour les gens avec des valises ou les personnes à mobilité réduite.
- Chemin en stabilisé le long du ruisseau.
- Parking enherbé : entretien difficile.

Sécurité

- « Les barrières c'est sécurisant mais pas joli ».
- «Prévoir des barrières en entrée de venelle et pour séparer les flux : elles peuvent être végétales».
- «Venelles interdites au moto mais doivent laisser passer les poussettes (par l'utilisation d'un portique)».

Espaces verts

- Prévoir des largeurs suffisantes pour avoir une vraie plantation et pas un espace délaissé où rien ne pousse vraiment.

Mobilier

- Eviter le bois qui grise et nécessite de l'entretien ; « *le bois imitation résine c'est bien* ».
- Mobilier original : les avis sont partagés.

Plan masse

- Implanter le chemin plus près du ruisseau : mais être vigilant sur la pollution lumineuse.
- Séparer les flux sur la voirie : chaussée voitures, bandes cyclables, trottoirs.

COMMENT PACIFIER LES USAGES ?

Cheminement piétons, cyclistes, séparation des flux ;
rapport espace public / espace privé ; zone 20 / zone 30 ;
voiries

Remarques générales

- Sur l'axe principal : mise en place d'écluses (sens alterné).
- Positionner des plateaux aux intersections, en particulier au niveau du calvaire.
- Séparation des flux.
- Faire en sorte que ceux qui n'habitent pas dans la ZAC ne cherchent pas à la traverser pour gagner du temps.
- Point de vigilance sur les revêtements : bruits et pentes.

Chemin du Brêt

- Circulation uniquement riverain.
- Circulation à sens unique ?
- Ne pas multiplier les impasses (2 accès trop proches l'un de l'autre).

- Sécuriser les trottoirs.
- Assurer la continuité piétonne jusqu'au village ; utilité du cheminement le plus au nord ; rendre piétonnier jusqu'à la rue du stade.

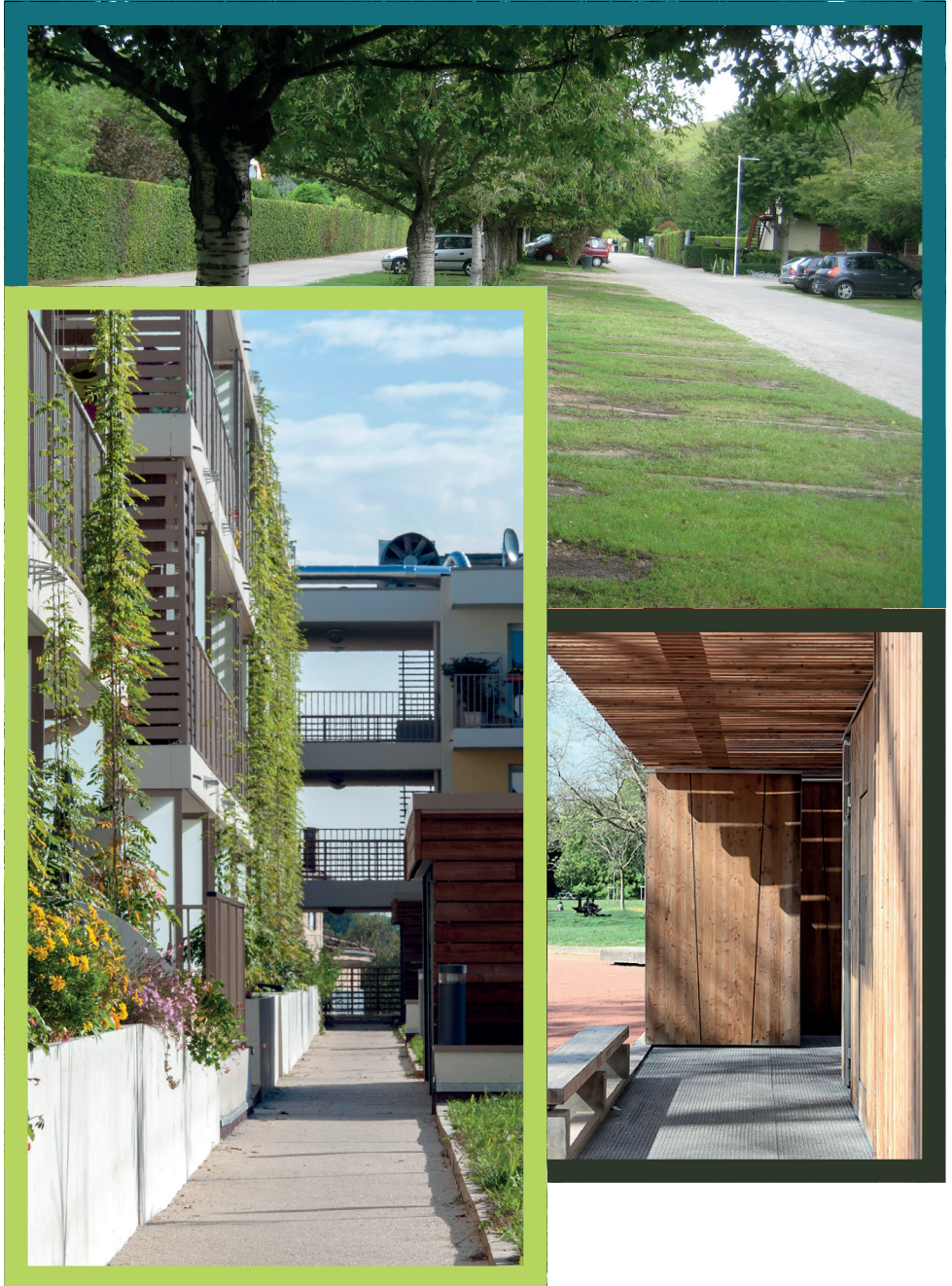
Au bord de la Creusette

- Chemin de promenade (ou chemin de desserte ?).
- Privilégier les cheminements séparés .
- Point de vigilance sur les sources lumineuses et leur effet sur la faune.

Les venelles

- Accès uniquement aux riverains. Certaines pourraient être totalement piétonnes. Proximité de certaines d'entre elles à re questionner.
- Venelle du nord : la remplacer par un chemin qui rejoint la route du stade en passant à l'arrière des maisons.
- Limiter la circulation aux riverains dans les venelles débouchant sur le chemin du Brêt.

Des visuels appréciés et discutés



Des visuels plutôt repousseurs



CIRCULATION ET MOBILITÉ

MARDI 29 MAI 2018

PARTICIPANTS

10 Talançonnais, Kaleido'scop, Mickaël Gabrici de l'Opac du Rhône, Floriane Helou-Frugier de la SAFEGE.

TYPE D'ANIMATION

Le groupe complet se positionne autour du plan / bâche. Chaque sujet est abordé et discuté au fur et à mesure avec l'Opac et la SAFEGE (5 séquences). Animation / régulation par Kaleido'scop . Des objets (Kappla, panneaux de signalisation, photos inspirantes) permettent d'illustrer les sujets.

DES POINTS QUI ÉVOLUENT

qui n'ont pas été abordés à la première séance

Approfondir les questions sur le stationnement et l'organisation de la circulation.

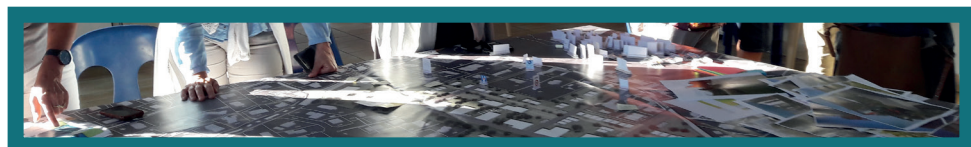
Approfondir les questions autour des alternatives au tout voiture qui n'ont pas été abordées à la 1ère séance par manque de temps.

Recueillir les perceptions et les souhaits des habitants.

REMARQUES GÉNÉRALES

A la suite de la balade sur site du 26 mai, un certain nombre de points soulevés par le groupe ont d'ores et déjà été entérinés par l'aménageur :

- limitation des venelles débouchant sur le chemin du Brêt.
- maintien du calvaire à son emplacement initial.
- changement d'axe et / ou déplacements pour certains bâtiments prévus du côté de la route du stade et au croisement des chemins.



RAPPEL DE CE QUI EST PRÉVU DANS L'OPÉRATION

Stationnement

1080 places sont prévues dans le parc privé et 140 sur l'espace public.

Par exemple, sur l'îlot Creusette pour 87 logements, 174 places sont prévues sur un niveau en sous-sol, soit 2 places par logement. Il y aura une place de garage pour chacune des 16 maisons individuelles et une place pour qu'une 2ème voiture puisse se garer devant le portail.

Des remarques sont faites par les participants sur le fait qu'à Reyrieux, il est fréquent de compter plus de 2 voitures par foyer. Une personne fait remarquer qu'il est rare dans le parc du logement social de pouvoir bénéficier de 2 places de parking.

Autour de l'école, un parking dépose-minute de 50 places est prévu. Certains font remarquer que dans le cas de l'école maternelle, il faut pouvoir se garer pour amener les enfants en classe.

Cheminements

Un parvis avec un square est également prévu autour de l'école : les cheminements piétons et cyclistes y seront privilégiés.

Les trottoirs feront 3 mètres de large avec une bande cyclable de 1,5 mètres.

LES PROPOSITIONS

- Séparer clairement les flux automobiles, vélos, piétons.
- Prévoir des chemins piétonniers passant par l'arrière de l'école.
- Prévoir des venelles fermées aux voitures avec un minimum d'entre elles débouchant sur le chemin du Brêt.
- Prévoir des axes de voiries non-rectilignes, des gendarmes couchés ou plateaux surélevés ; organiser les différentes entrées pour limiter la circulation à l'échelle de la commune.
- La résidence sénior étant envisagée au sud de l'écoquartier, il est important de prévoir un axe apaisé et accessible aux PMR permettant de relier le village à pied.
- Sur les chemins piétons et bandes cyclables, des barrières sont nécessaires pour éviter les rodéos mais elles doivent laisser passer les poussettes (accès facilité à l'école).
- Une aire de co-voiturage pourrait d'ores et déjà être installée sur la parcelle 582.
- Envisager des arrêts du Saônibus et des cars de l'Ain l'intérieur de l'écoquartier (cibler les endroits stratégiques). Ces deux modes de transport étant considérés comme plutôt efficaces en tout cas pour les trajets de proximité.
- Prévoir un lieu dépôt pour les livraisons, pour éviter la circulation des livreurs à l'intérieur de l'écoquartier.
- Expliquer les différents phasages du chantier.
- Préserver un maximum d'arbres existants.
- Rapprocher la MJC de l'école et du collège.

LES POINTS DE VIGILANCE

- Pour les espaces paysagers sur la voirie et les espaces de stationnement : attention à l'entretien (qui va s'en charger ?)
- Dangerosité du chemin du Brêt : pas de trottoirs, croisements difficiles, beaucoup de jeunes en VTT ou en moto.
- Nombreux sont les participants qui considèrent que l'école aurait dû être placée sur l'axe de la route du stade, pour faire le lien entre le village et l'écoquartier.
- La proximité de l'école élémentaire et du collège soulève de nombreuses questions sur l'influence que pourraient avoir les collégiens sur les élèves plus jeunes. Pour certains, en revanche c'est plus pratique lorsqu'on a plusieurs enfants à déposer.
- Éviter que les axes de l'écoquartier se transforment en « raccourci » entre le village et l'entrée de l'autoroute en particulier à l'entrée sud.

- Le risque inondation est souvent évoqué avec des questions sur l'emplacement du bassin de rétention (déversement de l'eau dans le chemin du plat ?) et sur la renaturation du ruisseau.
- Beaucoup de questions sur le développement des transports en commun, en particulier pour rejoindre Lyon (quid du BHNS - Bus à Haut Niveau de Service).
- Beaucoup de questions sur les nuisances du chantier, en particulier autour de l'école. Besoin d'explications sur les différentes phases du chantier (sur une durée de 10 ans ? Circulation des engins de chantier ? Propreté des accès ? Nuisances sonores ?).

LES ESPACES PAYSAGERS AUTOUR DES VOIRIES QUI SONT APPRÉCIÉS

(à condition de prévoir l'entretien)





VIVRE ENSEMBLE

SAMEDI 26 MAI 2018

Cet atelier a eu lieu en même temps que l'atelier Formes urbaines en page 4

PARTICIPANTS

20 Talançonnais, Kaleido'scop, Mickaël Gabrici et Alain Pourtier de l'Opac du Rhône.

TYPE D'ANIMATION

- Déambulation à travers Reyrieux.
- Échanges et préconisations à l'aide des photos et de post-it sur une grande bâche de l'opération.
- Carnets à remplir par les participants.

OBJECTIFS

Par l'observation de l'apparence physique actuelle de la commune (rapport espace public / privé, forme et types de bâtiments, organisation des espaces...), collecter des perceptions autour de ce que chacun ressent aujourd'hui et comment il se projette demain dans l'écoquartier.

REMARQUES GÉNÉRALES

(similaire à celui des formes urbaines)

Les participants ont pu faire part de leurs questionnements et de leur opposition à certains points du projet. Ils ont aussi pu faire de nombreuses propositions pour les futurs aménagements lors de la déambulation ou en complétant les deux carnets de balade proposés. Une douzaine de carnets ont été remplis.

Certains ont permis de donner des orientations (reprises ci-dessous), d'autres ont servi à exprimer les réticences par rapport au projet : « *On n'est pas dupe ; le projet est bien vague ; on voudrait nous faire choisir déjà les papiers peints.* » ou par rapport aux illustrations proposées « *Utopie, cela ne durera pas longtemps ; on n'est pas dans un pays nordique ; n'écrasez pas les agrions, les crapauds accoucheurs n'aiment pas les tondeuses ; on paie des architectes aménageurs, on n'est pas à la Défense à Paris* »

LES ÉLÉMENTS CONCERNANT LE VIVRE ENSEMBLE ET LES ESPACES PUBLICS

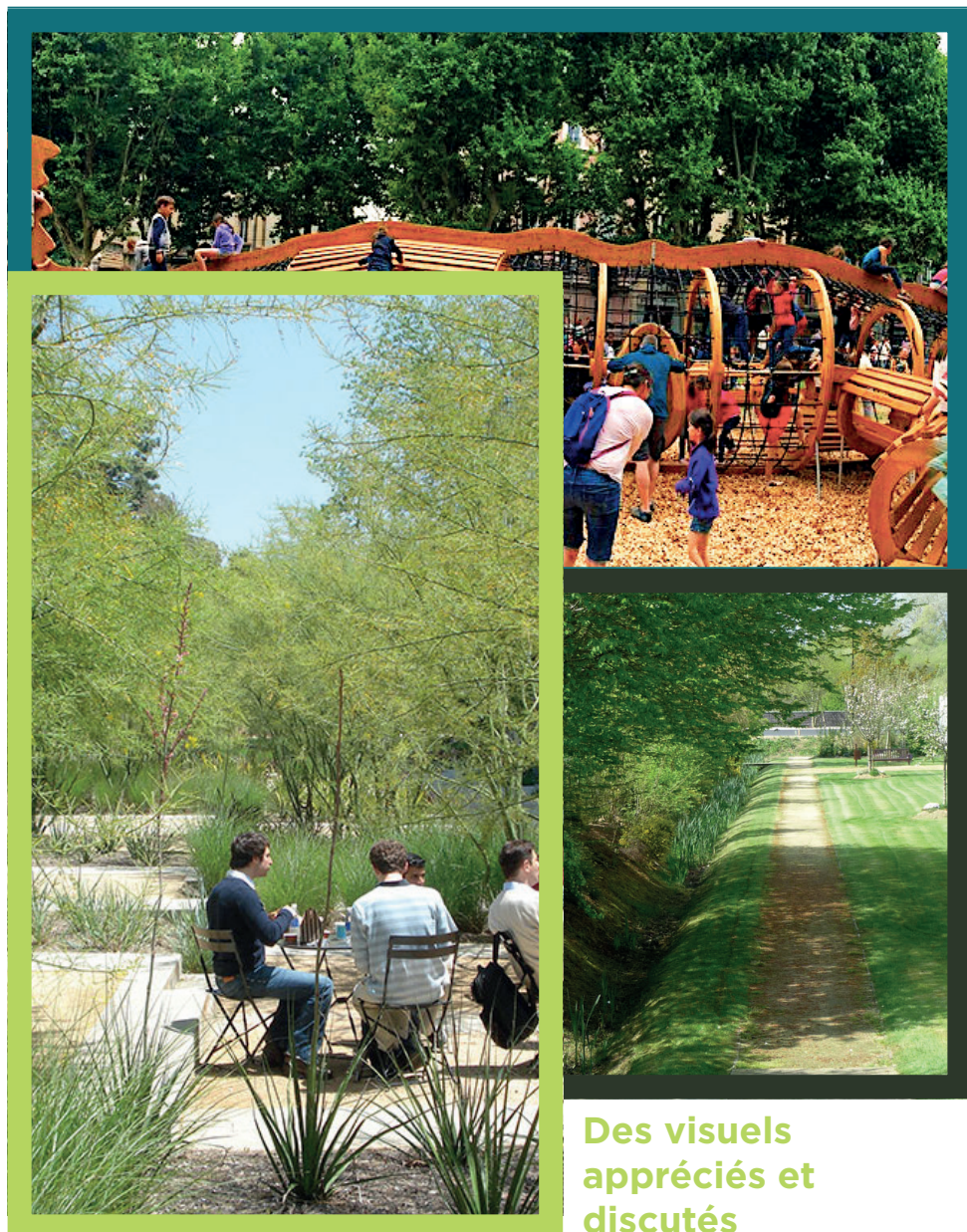
La répartition des espaces

- Des espaces publics avec des vrais espaces pour les petits et les anciens.
- Un vrai parc et pas un square (trop petit).
- Des espaces design, reposants, avec de l'eau et des places assises.
- Un paysage vert avec de petites haies (y compris en cœur d'îlot).
- Autour de la Creusette : laisser les abords paysagers sans barrière et sans immeubles hauts alignés autour
- Du mobilier urbain pour les petits - jeux pour enfants -, les jeunes et les moins jeunes - repos pour adultes - des bancs à l'ombre.
- Des lieux de convivialité pour tous.
- Un espace de jeux sur le parvis de l'école.
- Des espaces abrités, ombragés.
- Des espaces dédiés aux ados : *«Actuellement il n'y a rien : On pose des grilles très hautes pour les empêcher de se réunir -voir rue du lavoir».*
- Espaces de vie pour les insectes et les oiseaux.

Les aménagements

- La question de la gestion des aménagements sur l'espace public est posée à de nombreuses reprises «Qui va entretenir les jeux, les espaces verts etc ?».
- Intégrer la future MJC à la place de l'école maternelle.
- Rapprocher la zone de loisirs de l'école.
- Autour des tennis : emplacement des grillages à adapter (sur voie verte ?).
- Pouvoir bénéficier de squares sans crottes de chiens.
- Parmi les questions posées celle du manque de desserte en Transport en commun : «Le manque de transport pour Lyon est un vrai problème : quels sont les projets de transport en commun ?».
- La plupart des opposants au projet demandent à changer l'emplacement de l'école, en la plaçant à côté de celle qui existe

déjà (sur la rue du stade), avec un parking important (optimisé pour l'accès au village le week end). « *Cela permet de créer un lien entre l'existant et le nouveau quartier.* » Ils insistent par ailleurs sur l'importance de ne pas faire cohabiter les élèves du primaire et ceux du collège.



Des visuels appréciés et discutés

PLAINE DE LOISIRS

MERCREDI 13 JUN 2018

PARTICIPANTS

10 Talançonnais sur place (Bibliothèque du Galet) et de nombreux enfants et adolescents lors de micro-trottoirs durant l'après-midi aux abords du collège et du terrain de multi-sport, Mickaël Gabrici de l'Opac du Rhône, Kaleidos'cop.

TYPE D'ANIMATION

- Échanges autour de la bâche autour de 4 grandes questions.
- Micro trottoir avec autour du Galet autour de 4 grandes questions.

OBJECTIFS

Mesurer les usages actuels et les attentes pour l'aménagement de la plaine de loisirs.





CE QU'IL MANQUE ACTUELLEMENT À REYRIEUX

- Square - Aire de jeux (trop de monde dans le petit square du centre-ville) ; « *Le Parc Maurice Chevalier est très occupé à la sortie de l'école même s'il n'y a pas d'équipement particulier* ».
- Skate park (réponse partagée de quasiment tous les jeunes interviewés).
- Terrain de cross pour le BMX.
- Jeux d'échec géant.
- Escalade.
- Badminton.
- Pistes cyclables.
- Une permanence d'aide aux devoirs plus proche des collègues comme cela a été mis en place à la MJC.
- Espace pour que les aidants puissent se ressourcer.
- Activités de relaxation bien-être.



COMMENT JE M'IMAGINE LA PLAINE DE LOISIRS DEMAIN EN TERMES D'AMBIANCE(S) ?

- Conviviale.
- Un espace ouvert (pas de barrières).
- De la nature un peu sauvage et des endroits goudronnés pour faciliter les déplacements poussettes, personnes en fauteuil, vélo, etc.
- Des tables de ping-pong.
- Du sable, une aire de beach volley.
- Pas de véhicule à moteur.

- Un espace dédié aux sportifs (fitness) avec un parcours de santé
- Des espaces de relaxation « avec des activités de bien être possibles »
- Des points d'eau potable
- De l'eau « comme au lavoir ... »
- Mixer les espaces verts à destination de la jeunesse
- Un accro-branche, un espace de chasse aux trésors, un parcours
- Un espace familial
- « Un endroit pour se poser entre copains »
- Un grand parc avec des enfants qui jouent et des bancs autour pour les personnes âgées



CE QUE J'AIMERAIS EN TERMES D'AMENAGEMENTS/D'USAGES ?

- Construire un skate parc en association avec les jeunes. Le localiser pas trop près des maisons pour ne pas gêner et être tranquilles (avec modules pour skate / trottinettes / roller / BMX).
- Un petit terrain de foot « Avec de vrais filets pour les buts et de l'éclairage pour pouvoir jouer l'hiver ».
- Un départ pour les courses / un podium.
- Un départ de randonnée.
- Un bassin de loisirs aménagé avec un parcours sportif.
- Prévoir des activités de loisirs sur cet espace à destination des écoles et du collège.
- Une aire de pique-nique ; des tables pour goûter.
- Des tourniquets, des (grands) toboggans - « Comme à Trévoux ! » ou « Au Parc Blandan ».
- Faciliter la pratique du vélo, des pistes cyclables.
- Des jeux comme dans la cour de l'école actuelle.
- Un théâtre de verdure.
- Des espaces pour voir des animaux: « On adore les animaux ! ».
- Un jardin « canin » pour promener les chiens - « Je n'aime pas promener mon chien tout seul ».
- Des parkings à proximité des équipements scolaires (nouvelle école, collège).



MES VIGILANCES ?

- Ne pas penser l'implantation de commerces sur l'écoquartier qu'en termes de concurrences. Penser proximité. Pourquoi pas des annexes des commerces déjà existants au centre.
- Prévoir un vrai parking pour l'école maternelle (prise en compte du besoin d'accompagnement des petits).
- Penser les questions des mobilités douces et surtout des transports collectifs en lien avec l'écoquartier.
- Prévoir des lieux et des activités pour les ados. Les ados s'ennuient à Reyrieux ! « *S'il y a des caméras aucun jeune ne viendra* » ; « *Les 18-30 partent sur Lyon : comment les retenir ?* » ; « *Ne pas attirer les racailles de bac à sable de campagne !* ».
- Attention à bien planifier la circulation notamment aux abords du collège afin de sécuriser au maximum l'espace pour les enfants. Création de trottoirs pour les enfants à pieds. Les jeunes parents ne sont pas faciles à mobiliser ; on les voit peu sur l'espace public.
- Présence importante des 2 roues motorisées : principal hobby des jeunes « *quelques fois c'est le salon des 2 roues devant le collège* ».

LIEUX D'INSPIRATION CITÉS

- Neuville-sur-Saône près de la mairie.
- Parc des Castors à Miribel Jonage (aire tout en bois).
- Skate Park de Trévoux et de Gerland.
- EcoPark de Massieux.
- Vague des remparts du parc Blandan.
- Trévoux : « *Pour aller manger des Tacos* » ou au Cinéma « *La passerelle* ».
- Lyon : « *Pour aller au cinéma et faire des courses* ».

MOBILITÉ

- Sur Trévoux : Les jeunes se déplacent en trottinette, en vélo ou à pied (30 mn) ; beaucoup utilisent le Saonibus avec satisfaction.
- Sur Lyon : très compliqué en TC (4 changements) ; accompagnés par les parents ou avec ceux qui ont le permis.
- Sur Neuville : les bus fonctionnent.
- Le scooter ou la moto sont les moyens de transport et de loisirs les plus plébiscités par les jeunes (avec pratique importante du « stunt » par exemple dans la ZI de Reyrieux).
- La pratique du vélo reste compliqué sur la commune de Reyrieux (pas de piste cyclable) ; pratique importante du VTT dans les bois au-dessus de Reyrieux et dans la plaine via le chemin du Brêt.



BIODIVERSITÉ ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

MARDI 05 JUIN 2018

PARTICIPANTS

10 Talançonnais, Mickaël Gabrici de l'Opac du Rhône, Simon Tarabon du bureau d'études environnementales Soberco Environnement, Ghislain Gobba de l'agence Axe-Saone paysage.

TYPE D'ANIMATION

Présentation des mesures prises en faveur de la biodiversité et de l'aménagement paysager imaginé lors des échanges, les participants ont posé beaucoup de questions sur les sujets ci-dessous auxquelles les experts ont apporté des réponses.

OBJECTIFS

- Recueillir l'avis et les propositions des Talançonnais sur des aspects écologiques et paysagers.
- Leur expliquer les mesures qui seront mises en place au niveau de la biodiversité.

Déplacement des larves de l'Agrion de mercure (libellule) dans le cadre de la renaturation de la Creusette

- *«Est-on sûr que l'on ne tue pas l'espèce ?»* Le déplacement des larves a bien pour but de garder la présence de l'espèce sur le site.
- *«Est-il possible de revoir le phasage de la renaturation ? = 1er méandre côté Ouest et garder le méandre existant à l'Est dans le but qu'un déplacement naturel sur le méandre Ouest se fasse par l'espèce plutôt que le faire manuellement.»*

Le déplacement des larves en déposant les matériaux du fond de fossé actuel dans le nouveau méandre créé, et mis immédiatement en eau, est le moyen le plus sûr de protéger les individus de l'Agrion face aux contraintes d'aménagement du bassin : le terrassement des talus au droit du fossé pourront difficilement se faire dans une phase ultérieure.

Mesures de suivi

Pour suivre l'efficacité des mesures envisagées dans le temps, un suivi écologique pluriannuel sera confié à un bureau d'études spécialisé dans l'expertise des milieux naturels ou à des associations naturalistes composées d'experts écologues locaux.

Ainsi, afin d'observer l'évolution du site et des communautés animales et végétales à une échelle temporelle la plus pertinente possible, une procédure de suivi naturaliste sera engagée sur une période de 20 ans à partir de la 5ème année des travaux. Les inventaires naturalistes réalisés au fur et à mesure de l'avancement de l'urbanisation du secteur du Brêt et Près Villard seront réalisés avec la fréquence suivante : la première année étant le début des travaux et la 10ème (fin du traité de concession) le début de phase d'exploitation : 1 passage à 5 ans ; 1 passage à 7 ans ; 1 passage à 10 ans ; 1 passage à 15 ans ; 1 passage à 20 ans.

Bassin de rétention

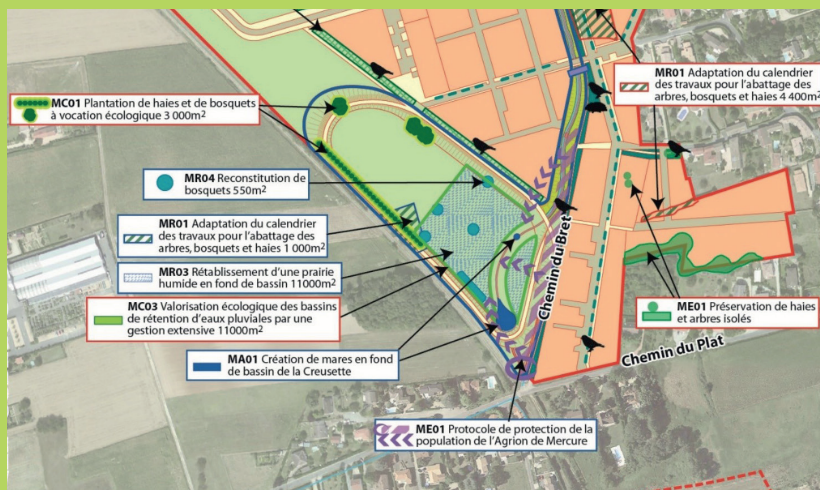
L'aménagement du bassin de la Creusette, sur l'emprise du projet, est envisagé comme un vaste espace enherbé avec dans sa partie Sud une prairie humide et quelques structures arborées. Le bassin sera accessible au public.

Pour venir compenser les impacts sur les milieux prairiaux et arbustifs induits par le projet d'urbanisme, la mesure prévoit, dans la partie Nord, la mise en œuvre d'aménagements paysagers à vocation écologique de structures arbustives qui se découperont de la manière qui suit :

- Une haie pluristrate, le long du talus du bassin longeant l'ancienne voie ferrée, d'une superficie de 1500 m², qui se composera sur un linéaire d'environ 150 m, de plusieurs strates (arbustives à herbacées) sur 10 m de large, conformément aux principes de plantations déclinées ci-après ;
- Des groupements arbustifs composés principalement de baliveaux et valorisés aux abords par une bande herbacée (type graminées) de 2 à 3 mètres dont la superficie totale (si découpés en plusieurs unités) sera de 1500 m².

La strate enherbée sera quant à elle gérée de manière différenciée. Au total, environ 1 ha d'espace prairial dénué initialement de structures arbustives, sera valorisé par ces aménagements écologiques dont les principes sont localisés sur la carte qui suit.

La biodiversité profitera d'un espace avec une diversité d'habitats qui seront autant d'opportunité de reconquête favorable à son maintien dans un bon état de conservation.



Nichoirs

Afin de faciliter le maintien des espèces avifaunistiques dont les zones de nidification et de repos ont été impactées par le projet d'aménagement, et de pallier l'artificialisation des milieux et le manque de cavités naturelles nécessaires à l'accueil de la faune, des nichoirs seront mis en place sur l'ensemble du site.

15 nichoirs seront au total installés sur l'espace public (Cf. carte ci-dessous) afin que le maintien, la gestion et l'entretien, défini sur une durée de 20 ans, soit facilités pour l'aménageur.

Pendant la phase de travaux, des nichoirs provisoires seront installés à proximité du chantier (haies ou arbres isolés préservés,...). Ces abris feront office de refuge temporaire puis seront définitivement installés en phase d'exploitation.



Il existe de nombreuses variétés de nichoirs. Cette diversité est en relation avec le nombre d'espèces susceptibles de les coloniser. Ainsi, les abris mis en place seront conformes aux exigences des principales espèces impactées et devront être représentatifs à l'échelle du quartier des caractéristiques techniques suivantes :

| Hôtes | Trou d'envol (mm) | Largeur (mm) | Hauteur (mm) | Profondeur (mm) | Hauteur (m) | Nombre à installer |
|-------------------------------------|-------------------|--------------|--------------|-----------------|-------------|--------------------|
| <i>Nichoir ouvert</i> | | | | | | |
| Rouges-queues, Moineau friquet,... | 150 x 100 | 200 | 250 | 200 | 1,5 – 3 | 3 |
| <i>Nichoir semi-ouvert</i> | | | | | | |
| Troglodyte mignon | 25 x 100 | 120 | 100 | 100 | 2 – 5 | 2 |
| Rouges-queues, Bergerette grise,... | 70 x 150 | 120 | 200 | 150 | 2 – 5 | 3 |
| <i>Nichoir fermé</i> | | | | | | |
| Chouette chevêche | Ø 70 | 250 | 300 | 250 | 3 – 10 | 1 |
| Choucas des tours | Ø 70 | 300 | 350 | 300 | 2 – 6 | 1 |
| Mésanges, Moineau friquet,... | Ø 30 | 120 | 300 | 120 | 2 – 6 | 3 |
| Pics (Pic vert, Pic épeiche...) | Ø 65 | 180 | 400 | 180 | 4 – 6 | 2 |

Remarque : «Il y a peu de nichoirs prévus pour les chouettes». Réponse de l'expert : ils ont été dimensionnés par rapport aux inventaires.

LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

- / Les travers d'eaux (ex : ZAC Castellane à Sathonay-Camp).
- / La plantation d'espèces fruitières sur le parvis du groupe scolaire.
- / Les espèces locales.
- / Prévoir des bancs le long de la Creusette.
- / En cœurs d'ilots : des jardins relais.
- / L'arrivée d'eau : récupération d'eau de pluie pour arrosage des jardins partagés ?
- / 1 an + 3 ans d'entretien : dans les contrats des entreprises de travaux paysagers.
- / Faire attention à la bonne terre sur place.



JARDINS PARTAGÉS

JEUDI 3 MAI 2018

PARTICIPANTS

10 Talançonnais, Mickaël Gabrici de l'Opac du Rhône, Benjamin Porte de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Pistyles ».

TYPE D'ANIMATION

- Présentation du fonctionnement d'un jardin partagé et du projet prévu - réactions des participants et échanges.
- Ateliers :

Ecriture créative

Les participants étaient répartis par groupe de 2. Au sein de chaque binôme, un participant écrit 3 mots qui lui viennent à l'esprit sur le thème du « jardin idéal ». La feuille est transmise à la seconde personne qui écrit 3 nouveaux mots en s'inspirant des mots inscrits par son binôme.

Fiches persona

Par groupe de 3 personnes, les participants devaient dessiner et/ou écrire le « jardin partagé idéal » du personnage fictif qui leur a été présenté.

OBJECTIFS

Préciser les intentions des citoyens concernant le développement d'un jardin partagé dans le futur éco-quartier.

L'ESPACE ALLOUÉ AU JARDIN PARTAGÉ ET SES MODALITÉS D'ACCÈS

L'emplacement du jardin et son accessibilité

L'emplacement proposé pour le jardin partagé privilégie son accessibilité par tous les habitants (actuels résidents et occupants

de la ZAC) et encourage son ouverture au quartier par un accès facilité par l'Ouest. Il facilite la connexion du jardin aux dynamiques existantes sur la commune et son usage par les différents publics évoluant à proximité (enseignants et élèves du groupe scolaire, usagers de la future base de loisirs, ...). En complément, il offre un niveau raisonnable d'éloignement par rapport aux bâtis environnants, évitant aux jardiniers d'évoluer directement « sous les fenêtres » de leurs voisins.

Les participants ont émis la possibilité de centrer l'espace alloué au jardin (décalage vers l'Est) par rapport aux futures constructions pour faciliter sa desserte par le Nord/Est et utiliser l'eau du ruisseau pour arroser le jardin. L'intervenant a rappelé certaines limites inhérentes à cette alternative :

- L'accessibilité par les usagers venant de l'Est serait facilitée mais plus difficile pour ceux venant de l'Ouest.
- Le projet d'aménagement prévoit déjà un espace végétalisé central constitué par la promenade Nord-Sud qui offrira l'espace de détente et de récréation voulu par les participants (souhait exprimé lors des échanges).
- Un jardin partagé installé au travers de la promenade perturberait les continuités écologiques promues par la promenade.
- L'utilisation de l'eau du ruisseau pour le jardin partagé réduirait le potentiel écologique voulu par la promenade (modification du régime hydrique) et ne pourrait être garantie qu'en cas de non pollution des eaux.

La nécessité de prévoir des places de parking attenantes au jardin partagé a été évoquée. Cette éventualité ne semble pas indispensable compte tenu des distances raisonnables entre le jardin partagé et le reste de la ZAC (jamais plus de 500m) et du projet d'aménagement global privilégiant les modes de déplacement dits « doux ».

La surface du jardin

Les participants ont souligné que la surface allouée au jardin (environ 700m²) semblait sous-dimensionnée. L'intervenant a précisé qu'un tel espace était approprié au développement d'un jardin partagé : espace géré collectivement dont la vocation première est la cohésion sociale et les liens de proximité. Une telle

surface serait sous-dimensionnée si l'objectif était de développer des jardins familiaux : espace collectif divisé en parcelles individuelles dont la vocation principale est la production alimentaire (voir différence entre « jardin partagé » et « jardin familial » exposée par l'intervenant dans sa présentation).

L'objectif de ce jardin partagé est de créer un site référence de jardinage collectif dédié à la cohésion sociale et aux liens de proximité. Les dynamiques collectives ainsi créées pourront être essaimées, selon différents modèles (productif, récréatif, social, etc.) sur l'ensemble de la ZAC via des espaces-relais en cœur d'îlots (espaces collectifs promus dans les cahiers des prescriptions transmises aux futurs opérateurs).

LA CHRONOLOGIE DU PROJET

A la demande des participants, l'intervenant a présenté les grandes phases du projet et les a mises en parallèle avec le programme d'aménagement (cf tableau à consulter p45).

L'aménageur tiendra compte des recommandations des participants qui ont souligné le besoin de prendre contacts avec les acteurs locaux (associations, centre(s) social(aux), ...) afin de bénéficier de leur retour d'expérience et de leur contribution dans le montage d'un tel projet.

LES USAGES ET L'ORGANISATION DE L'ESPACE

Les discussions relatives à l'usage et l'organisation de l'espace ont fait émerger le besoin de développer un jardin et des techniques de jardinage en accord avec l'Homme et son environnement (espace de rencontre, pratiques de jardinage inspirées de la permaculture, intérêt ornemental et récréatif du jardin). Ces attentes permettront de dimensionner un modèle de jardin partagé répondant au plus grand nombre.

Les discussions et les ateliers participatifs ont permis de préciser le type de jardin partagé à construire dans la ZAC, et les attentes des participants :

- Un jardin aux fonctions multiples (« mixité ») :
 - Ornementale (« coloré », « fleurs »).
 - Vivrière (« potager », « légumes », « fruits », « animaux »).
 - Refuge de biodiversité (« abeilles », « hôtel à insectes », « ruche »).
- Un mode de jardinage respectueux de l'environnement (« permaculture », « abeilles »).
- Un jardin à vocation mixte :
 - Sociale (« intergénérationnel », « mixité », « agréable », « échanges »).
 - Ludique/récréative/de détente (« jeux pour les enfants », « bancs », « transat' »).
 - Productive (« potager », « framboisiers, groseillers », « fruits », « légumes »).
 - Artistique (« récup' », « sculptures »).
- Un espace ouvert à tous (« ouvert », « intergénérationnel », « accès PMR », « potager surélevé », « gratuit »).
- Un jardin dont certains espaces doivent être règlementés et sécurisés (« lieu sécurisé », « espace sécurisé pour les enfants »).

| Phase du programme | Construction | De la livraison des premiers logements jusqu'aux dernières livraisons | | |
|--|--|---|--|---|
| Phase de construction du projet | Précisions de l'intention | Construction du cadre | Élaboration du projet | Premiers aménagements et démarrage du jardin |
| | Précisions des attentes et du projet de jardin partagé attendu : quel type de jardin, pour qui, avec qui ? | Constitution des partenariats (techniques, industriels, pédagogiques) | Constitution du groupe de participants | Réalisation des premiers aménagements et lancement des activités de jardinage collectif |
| Détails des phases de construction du projet | Rédaction d'un document comprenant : l'identification du public, ses besoins / attentes, une présentation du terrains (si connu), les grandes lignes du projet et sa pertinence, une approche budgétaire globale | Rédaction du document cadre comprenant les rôles respectifs des partenaires, les objectifs généraux, la vocation première du jardin (fonction sociale, récréative, productive), les moyens humains, techniques et financiers, le budget général | Élaboration collective du projet plan d'action et calendrier correspondant, intervenants et public-cible | |
| | | Identification des moyens pour la suite du montage (financiers, techniques, animation) | Rédaction du projet | |
| | | | Identification des moyens humains, financiers, techniques nécessaires au bon fonctionnement du projet | |
| Garages impliqués | Aménageurs, participants à la concertation et partenaires | Talançonnais participants au jardin partagé/structure porteuse, aménageur, partenaires | | |

D'après «le jardin des possibles - guide méthodologique

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



ÉCOQUARTIER DU BRÊT ET PRÉS-VILLARD

RENDEZ-VOUS

Mardi 6 novembre 2018
à 20h00 au Galet

Au programme :

- > une restitution des ateliers de concertation et les évolutions du projet qui en découlent
- > la présentation des premiers résultats de l'étude sur la circulation dans l'écoquartier



Pour plus d'informations
Opac du Rhône

Mickaël Gabrici

Responsable d'opérations
04 78 95 90 26
mgabrici@opacdurhone.fr

